

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

du 2 Novembre 1987
DECRET N° 87/625 /MT. DGFP. DGPCE.
portant intégration et nomination de Monsieur
BOUKORO SEMBE (Pierre) dans les cadres de la
catégorie A hiérarchie I. des Services Techniques.

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

(Agriculture). -

DIRECTION DE LA GESTION DE PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7 (12.84) portant ratification de l'ordon-
nance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines disposition de
la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3 (2.62) portant statut général des fonction-
naires ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21 (6.58) fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3 (3.60) fixant le statut commun des cadres
de la catégorie AI des services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 (5.1962) fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 (7.62) fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 (7.62) fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 (2.62) portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 (7.62) relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 (3.1963) fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 87/50/FP-BE du 24 (2.1967) réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 (12.1974) abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 (7.1962) fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8 (8.84) portant nomination du Premier
Ministre ;
(/u le décret n° 87/481 du 20 (08.87) portant nomination des Membres
du Gouvernement ;
(/u le décret n° 87/482 du 20 (08.87) portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 (3.85) déterminant le circuit d'appro-
pation des actes relatifs aux intégrations, avancements, et révisions des
situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 5557/MEN-UMNG du 13/01/81 portant création
du diplôme d'Ingénieur de développement Rural en Cycle long de l'Institut
du développement Rural
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé.

D.G.B.

D.C.F.

- DECRET -
- ARRÊTÉ -

ARTICLE 1: En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du J.O.C.O et de l'arrêté n° 5557/MEN-UMNG du 13/01/87 susvisés, M. ~~Monsieur~~ BOUKORO (SEMBE Pierre) né le 29 Novembre 1959 à Pointe Noire, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de développement Rural, obtenu à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2: L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Développement Rural.

ARTICLE 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 2 Novembre 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail de la
Sécurité Sociale et de la Justice

Simbebe

Anze Edouard POUNGUI.

- Commandant Dioudonné KLEBOMBE -

AMPLIATIONS:

- JORPC.....1
- DGFP/DGPCE.....3
- DGPCE/BST.....2
- DGB.....3
- DCF.....1
- MDR.....2
- SGDR.....2
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SGG/BC.....2/-